



Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de l'IREQ

*Que ce temps des fêtes soit habité d'amour,
d'amitiés, de temps partagé*

Dans le but de mieux vous informer sur l'assurance voyage de la SSQ, nous avons posé quelques questions à Lysanne Lepage, conseillère Avantages sociaux à Hydro-Québec.

CANASSISTANCE PEUT VOUS AIDER

Si je n'ai pas adhéré au régime d'assurance collective maladie et hospitalisation et santé, suis-je couvert par l'assurance voyage de la SSQ ?

Oui, tous les scientifiques, qu'ils soient permanents ou temporaires, sont couverts par l'assurance voyage de la SSQ.

Si je tombe malade ou subis un accident avant mon voyage ou alors que je suis en voyage, dois-je communiquer avec l'assureur SSQ ?

Vous devez plutôt contacter CanAssistance.

Mais, mon assureur n'est-il pas SSQ ?

Oui, l'assureur est bien la SSQ, toutefois la portion de l'assurance-voyage

est confiée, comme chez la grande majorité des assureurs, à un fournisseur soit CanAssistance, lequel détient un réseau de partenaires partout dans le monde. Comme son nom l'indique, il offre un service d'assistance en cas de besoin. Qu'il s'agisse de soutien en cas d'accident ou maladie, d'assistance pour un passeport ou des bagages perdus ou volés, ou même d'un service de traduction, Can Assistance peut vous venir en aide.

Où puis-je trouver rapidement le numéro pour joindre CanAssistance ?

Vous pouvez trouver le numéro à l'endos de votre carte d'assurance SSQ ou sur l'espace client de la SSQ. Vous pourrez ensuite sélectionner l'option appropriée selon vos questions. Trois options s'offrent à vous : pré-voyage, pendant le voyage et réclamation après voyage.

Si je dois me rendre dans une clinique ou un hôpital, dois-je les aviser ?

Oui, il est préférable de communiquer aussitôt que possible avec CanAssistance. Un agent pourra vous orienter vers une clinique ou un hôpital qui détient une entente avec CanAssistance. Toutefois, si votre condition ne vous le permet pas, vous pourrez le faire plus tard ou si l'un de vos proches vous accompagne, il pourra le faire pour vous.

Si des frais me sont facturés par la clinique ou l'hôpital, puis-je faire une demande de remboursement ?

Oui, vous pourrez vous faire rembourser vos frais médicaux en contactant CanAssistance, et ce, qu'ils soient facturés ou non par une clinique ou un hôpital détenant une entente avec ce fournisseur.

Quels renseignements devrais-je joindre à ma demande?

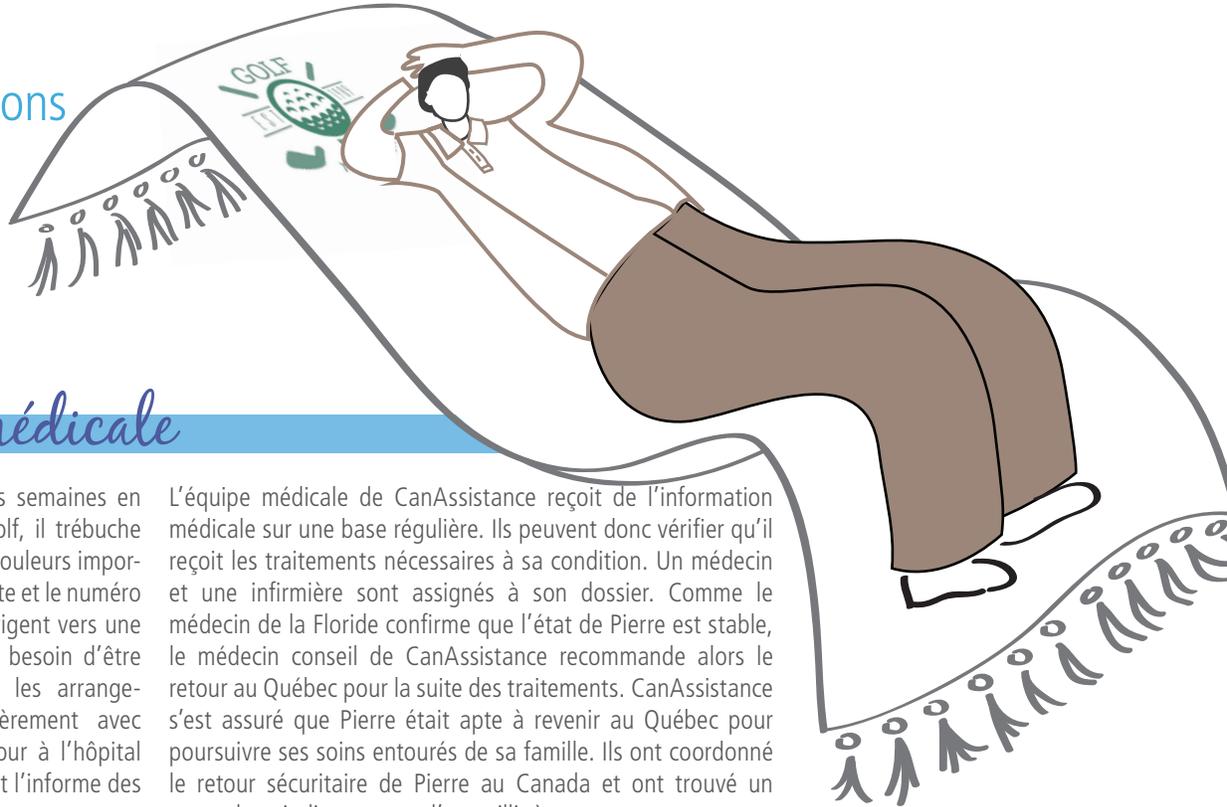
Il existe deux types de réclamation. Vous pouvez réclamer un remboursement pour l'annulation d'un voyage due à une condition médicale, ou encore, réclamer des frais médicaux suite à une maladie ou un accident survenu(e) pendant votre voyage. CanAssistance vous transmettra un formulaire à remplir en fonction du type de réclamation, auquel vous

devrez joindre divers documents exigibles. (Voir la trousse mémo en page suivante).

Quels sont les délais de traitement de CanAssistance?

Les délais de traitement habituels sont de sept jours ouvrables dans le cas d'une annulation de voyage et de cinq jours ouvrables pour des frais médicaux encourus.

Voici deux situations inspirées de faits vécus :



Assistance médicale

Pierre est parti passer quelques semaines en Floride. Lors d'un tournoi de golf, il trébuche et fait une chute, il ressent des douleurs importantes. Heureusement, il a sa carte et le numéro de CanAssistance. Ceux-ci le dirigent vers une clinique. Il s'avère que Pierre a besoin d'être hospitalisé. CanAssistance fait les arrangements et communique régulièrement avec Pierre tout au long de son séjour à l'hôpital pour s'assurer que tout va bien et l'informe des prochaines étapes.

L'équipe médicale de CanAssistance reçoit de l'information médicale sur une base régulière. Ils peuvent donc vérifier qu'il reçoit les traitements nécessaires à sa condition. Un médecin et une infirmière sont assignés à son dossier. Comme le médecin de la Floride confirme que l'état de Pierre est stable, le médecin conseil de CanAssistance recommande alors le retour au Québec pour la suite des traitements. CanAssistance s'est assuré que Pierre était apte à revenir au Québec pour poursuivre ses soins entourés de sa famille. Ils ont coordonné le retour sécuritaire de Pierre au Canada et ont trouvé un centre hospitalier pouvant l'accueillir à son retour.



Assistance voyage (risque et sécurité)

Lors d'un voyage d'agrément en République Dominicaine, un assuré s'est trouvé être la malheureuse cible de menaces physiques et d'intimidation de la part d'un personnage localement connu par le corps policier. Ce dernier lui recommanda d'ailleurs fortement de quitter le pays dans les plus brefs délais afin d'éviter les risques de représailles. Une situation dangereuse qui aurait facilement pu tourner au cauchemar

ne fusse l'intervention rapide et la prise en charge efficace de CanAssistance, soutenu par un partenaire de renommée mondiale en matière de sécurité. Peu de temps après l'appel initial placé à CanAssistance, l'assuré avait été évacué de son hôtel et en route vers l'aéroport, son nouveau billet d'avion en main. Tout au long du parcours, l'assuré a été accompagné par CanAssistance et son arrivée à destination confirmée.

**JOHANNE LAPERRIÈRE, CONSEILLÈRE SYNDICALE
ET GUY VANIER, CHERCHEUR**

Votre trousse mémo

En cas de réclamation d'annulation

- Le formulaire de règlement rempli et signé (ce formulaire inclut une portion médicale qui doit être complétée par un médecin si l'annulation est en raison d'une condition médicale)
- Une preuve d'annulation de votre voyage auprès du fournisseur
- Une copie de tous les crédits et remboursements déjà obtenus
- Les factures détaillées de vos fournisseurs de services incluant leurs politiques d'annulation
- Une preuve de paiement du voyage (tel un relevé de votre carte de crédit ou de votre compte bancaire)
- Vos billets d'avion (si applicable)
- Le formulaire de remboursement par dépôt direct rempli et signé (si applicable)
- La preuve d'un résultat positif à un test PCR ou à un test de dépistage rapide de la COVID-19, si applicable

En cas de soins médicaux d'urgence

- La facture détaillée incluant :
 - Le nom, la signature et l'adresse du professionnel de la santé
 - L'endroit où les services ont eu lieu
 - Les services reçus
- Le coût et la date de chacun des services reçus
- Les rapports médicaux
- Le résultat du laboratoire (si applicable)
- La preuve de paiement
- Le relevé de la transaction (si applicable)
- Les formulaires de réclamation (remplis et signés)

Les surlignements en jaune indiquent les informations qui sont le plus souvent manquantes et qui engendrent des délais selon CanAssistance.



LE SAVIEZ-VOUS?

La convention collective du SPSI prévoit que l'avis d'affichage d'un poste de scientifique à combler doit contenir une brève description des qualifications et exigences requises, de même que l'unité et le lieu où le(la) candidat(e) retenu(e) sera appelé(e) à travailler. De plus, les scientifiques déjà à l'emploi de l'IREQ qui ont soumis leur candidature en vue

de l'obtention d'un poste temporaire ou permanent sont prioritaires aux candidats provenant de l'externe, en autant qu'ils répondent aux exigences du poste affiché.

Si vous croyez avoir été lésé par le processus de comblement du poste que vous convoitiez ou que vous n'êtes pas certain(e) que celui-ci ait été suivi correctement, n'hésitez pas à communiquer avec votre collègue, Jean Goulet, du comité de nomination. En tant que responsable

de ce comité, il pourra répondre à vos questions ou les adresser, au besoin, aux intervenants de l'équipe de dotation de la Direction afin de s'assurer que le processus de comblement du poste a bel et bien été respecté, et ce, de l'avis d'affichage jusqu'au (à la) candidat(e) retenu(e). Dans le cas contraire, il en fera part au Syndicat qui pourra prendre les moyens nécessaires pour s'assurer que la gestion se conforme aux règles prévues à la convention collective. **JL**

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone : (450) 449-9630
télécopieur : (450) 449-9631
courriel : secretariat@spsi.qc.ca
www.spsi.qc.ca

Rédaction
Johanne Laperrière,
conseillère syndicale
Guy Vanier, chercheur

Graphisme
Guylaine Hardy Design

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2022



Pour un plus grand rayonnement
La version intégrale de ce bulletin, en format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique « Journal l'Irequis » figurant en marge.

Voici pourquoi on devrait éviter les réunions tôt le matin

Dans un texte paru sur Nature, sous la plume d'Adaira Landry et Resa E. Lewis, celles-ci expliquent que les réunions trop tôt en matinée peuvent être nocives, car elles bousculeraient quatre aspects de la vie : la santé physique, la concentration mentale, les responsabilités familiales et l'engagement au travail.

Source : Nature, Chronique Carrière, Adaira Landry et Resa E. Lewis, 26 octobre 2022.



Les responsabilités familiales

Les responsabilités familiales peuvent occuper du temps le matin, notamment pour les parents de jeunes enfants qui doivent préparer le déjeuner, les habiller et les conduire à la garderie ou à l'école. Il est donc important pour les gestionnaires de considérer que certains membres de leur équipe pourraient avoir plus de responsabilités à la maison et qu'une réunion tôt le matin pourrait leur imposer un fardeau plus grand qu'aux autres membres de l'équipe. Les parents privés de ce temps précieux pourraient avoir l'impression de négliger leurs enfants ce qui leur occasionnerait du stress, en plus de créer un environnement de travail inéquitable.

La santé physique

Notre corps a besoin entre sept et neuf heures de sommeil de qualité afin d'avoir l'énergie nécessaire pour vaquer à nos activités quotidiennes. De plus, nos rituels matinaux sont importants pour bien se préparer aux tâches que nous aurons à accomplir au cours de la journée. La privation d'heures de sommeil peut entraîner de l'hypertension artérielle, l'obésité et la dépression. De plus, sacrifier la séance d'exercice habituellement inscrite à votre routine matinale ou escamoter le petit-déjeuner pour participer à une rencontre n'est pas idéal pour la santé.

La concentration mentale

Il est démontré que nous sommes plus attentifs lorsque nous sommes reposés. La privation de sommeil altère la cognition et augmente le risque d'erreurs. Le temps du matin devrait être davantage utilisé pour du travail de fond plutôt que pour des réunions.

L'engagement au travail

Les réunions qui s'accumulent à l'agenda peuvent également contribuer à l'épuisement professionnel, voire au désengagement. La capacité de se réveiller à une heure qui semble naturelle génère un sentiment de contrôle qui s'atténue lorsqu'on doit se lever pour participer à une réunion tôt le matin. Commencer une réunion une heure plus tard peut agir sur le moral des employés. De même, réduire le nombre de participants à une réunion contribue à diminuer les conflits d'horaire et augmente les possibilités de tenir la rencontre un peu plus tard dans la matinée. Outre les réunions répondant à des urgences professionnelles ou encore celles impliquant des personnes provenant de fuseaux horaires différents,

les auteurs vont même jusqu'à recommander la tenue de réunions du lundi au vendredi, de 10h00 à 16h00.